

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 7 novembre 2023.

Sont présents(es) : Sièges #1 - Gilles Ouellet
Siège #2 - Marilynne Lévesque
Siège #3 - Stéphanie Bard
Siège #4 - Francine Bard
Siège #5 - Gabriel D'Anjou
Siège #6 - Danielle D'Anjou

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

439-11-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉ

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - LÉGISLATION

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

4.1 - Approbation des comptes à payer au 31 octobre 2023

4.2 - Demandes de don et commandite

4.3 - Demande de participation aux paniers de Noël de Moisson Kamouraska

4.4 - Association des résidents du Lac St-Pierre / Demande de soutien financier

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

5.1 - Travaux admissibles à la TECQ

5.2 - Contrat de déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 - Ville de Rivière-du-Loup / Adoption des tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2024

6.2 - Collecte, transport, disposition et traitement des boues de fosses septiques / Attribution du contrat 2024-2025

6.3 - Mise à niveau du système d'aération des étangs aérés / Offre de service de Bruser

6.4 - Déclaration de compétence de la MRC de Kamouraska concernant les matières résiduelles

7 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7.1 - Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate / Résolution d'appui à PROCURE

8 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 - Modification du règlement de zonage / Chenils

8.2 - Modification au règlement d'urbanisme / Habitations intergénérationnelles

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 - Centrale d'urgence 9-1-1 / Renouvellement du contrat avec la CAUCA

10 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

10.1 - Achat de thermopompes pour l'Édifice du Parc Garneau et le centre communautaire

11 - CORRESPONDANCE

12 - VARIA

12.1 - Rapport du maire et des conseillers

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - LÉGISLATION

440-11-23

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2023 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 soit adopté, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

441-11-23

4.1 - Approbation des comptes à payer au 31 octobre 2023

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2023, totalisant la somme de 96 491,78 \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

442-11-23

4.2 - Demandes de don et commandite

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne la demande du Comité des bénévoles du Centre d'hébergement D'Anjou, pour leur activité Fêtes de Noël 2023, pour un don de 100 \$;

QUE le conseil retienne la demande de Centraide pour un don de 50 \$;

QUE le conseil retienne la demande de l'École polyvalente La Pocatière, pour son album de finissants, pour un don de 50 \$;

QUE le conseil retienne la demande du Jardin floral de La Pocatière, pour un don de 100 \$.

ADOPTÉ

443-11-23

4.3 - Demande de participation aux paniers de Noël de Moisson Kamouraska

CONSIDÉRANT la demande de participation de la municipalité à la distribution des paniers de Noël de Moisson Kamouraska;

CONSIDÉRANT que des citoyens de notre municipalité peuvent se prévaloir de ce service;

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sylvie Dionne, soit autorisée à signer l'entente avec Moisson Kamouraska;

QUE le conseil offre en supplément un don de 1 000 \$ pour les paniers de Noël 2023.

ADOPTÉ

444-11-23

4.4 - Association des résidents du Lac St-Pierre / Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant avait prévu dans son budget une aide financière de 2 000 \$ à l'Association des résidents du Lac St-Pierre pour la préservation de la qualité de l'eau du lac;

CONSIDÉRANT que l'association a reçu une facture de 1 500 \$ d'Obakir pour des services de caractérisation;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise le remboursement de 1 500 \$ à l'Association des résidents du Lac St-Pierre.

ADOPTÉ

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

445-11-23

5.1 - Travaux admissibles à la TECQ

CONSIDÉRANT que les travaux suivants ont été approuvés par résolution :

- 348-05-23 : glissières de sécurité
- 349-05-23 : recharge granulaire
- 381-07-23 : pavage de rue

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une subvention au député pour les travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont également admissibles à la TECQ;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les travaux soient soumis à la prochaine programmation de la TECQ.

ADOPTÉ

446-11-23

5.2 - Contrat de déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT que la Municipalité est allée en appel d'offres pour le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est présentée à l'ouverture des soumissions le 31 octobre 2023 mais qu'aucune soumission n'a été reçue;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise la directrice générale à retourner en appel d'offres concernant le déneigement des chemins d'hiver pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

ADOPTÉ

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

447-11-23

6.1 - Ville de Rivière-du-Loup / Adoption des tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2024

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte les tarifs du Lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2024 à 97 \$/tonne métrique, tel qu'il est mentionné dans l'avis public de la Ville de Rivière-du-Loup du 20 septembre 2023. Il est à noter que tout tonnage excédentaire qui ne permettrait pas d'atteindre le ratio de 20 % de matière dirigée à l'usine de biométhanisation portera un tarif de 175 \$/tonne métrique.

ADOPTÉ

448-11-23

6.2 - Collecte, transport, disposition et traitement des boues de fosses septiques / Attribution du contrat 2024-2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a demandé des soumissions par invitation pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques pour les années 2024 et 2025 auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT que deux soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

- Camionnage Alain Benoît, pour un prix de 235,00 \$/fosse pour l'année 2024 et 240,00 \$/fosse pour l'année 2025, avant taxes;

- Campor, pour un prix de 310,00 \$/fosse pour l'année 2024 et 325,50 \$/fosse pour l'année 2025, avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil octroie le contrat à Camionnage Alain Benoît pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques pour les années 2024 et 2025, conformément à l'offre de service reçue le 19 octobre 2023.

ADOPTÉ

449-11-23

6.3 - Mise à niveau du système d'aération des étangs aérés / Offre de service de Bruser

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la vidange des étangs aérés en 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit aussi procéder à une mise à niveau du système d'aération des étangs;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de service de Bruser au coût de 33 300 \$, plus taxes, pour la préparation de l'ensemble du devis;

CONSIDÉRANT que 25 800 \$ est attribuable à la mise à niveau du système d'aération et qu'il est admissible à la TECQ;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte l'offre de service de Bruser telle qu'elle a été déposée et que les crédits budgétaires seront pris dans le budget du réseau d'égout et de la TECQ.

ADOPTÉ

450-11-23

6.4 - Déclaration de compétence de la MRC de Kamouraska concernant les matières résiduelles

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil de la MRC de Kamouraska le 11 octobre 2023 (no 366-cm2023) par laquelle elle manifeste son intention de déclarer sa compétence, sans droit de retrait, conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal, et ce, à l'égard du domaine de la compétence relative à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles, excluant les boues municipales, les collectes saisonnières et le traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant n'a à son emploi aucun employé et qu'elle détient une part de l'actif et du passif de la Régie intermunicipale du Kamouraska Ouest et que la Municipalité les dénonce à la MRC, conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant fasse part à la MRC de Kamouraska qu'à la suite de la réception de la résolution no 366-cm2023, par laquelle la MRC manifeste son intention de déclarer sa compétence relative à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles, excluant les boues municipales, les collectes saisonnières et le traitement des matières recyclables, qu'elle n'a aucun employé et qu'elle possède une part de l'actif et du passif dans la Régie des matières résiduelles, affecté par cette déclaration de compétence, et qui devraient être déclaré conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC dans les délais prévus au dernier alinéa de l'article 678.0.2.3 du Code municipal.

ADOPTÉ

7 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

451-11-23

7.1 - Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate / Résolution d'appui à PROCURE

CONSIDÉRANT qu'annuellement, 6 400 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie;

CONSIDÉRANT que 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la

sensibilisation, l'information et le soutien, et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement Noeudvembre de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil déclare le 19 novembre comme « La journée de sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre à Saint-Gabriel-Lalemant ».

ADOPTÉ

8 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

452-11-23

8.1 - Modification du règlement de zonage / Chenils

CONSIDÉRANT que la municipalité désire régler les chenils sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil demande au Service d'urbanisme de la MRC de Kamouraska de bien vouloir préparer une modification à son règlement de zonage, afin de déterminer les zones et les conditions à respecter pour l'usage d'un chenil.

ADOPTÉ

453-11-23

8.2 - Modification au règlement d'urbanisme / Habitations intergénérationnelles

CONSIDÉRANT le souhait des citoyens et des citoyennes de construire des résidences intergénérationnelles;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil demande au Service d'urbanisme de la MRC de Kamouraska de bien vouloir préparer la modification suivante à notre règlement d'urbanisme, afin de permettre les habitations intergénérationnelles dans toutes les zones du territoire de la municipalité.

ADOPTÉ

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

454-11-23

9.1 - Centrale d'urgence 9-1-1 / Renouvellement du contrat avec la CAUCA

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant ne possède pas de centre d'urgence 9-1-1 pour répondre aux appels des citoyennes et des citoyens lors d'incidents nécessitant les services d'urgences;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité civile, chapitre S – 2.3, art. 52.1, stipule que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 ayant obtenu un certificat de conformité conformément à la présente section, afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ce service est offert depuis plusieurs années par la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) à la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant et que ce service n'a pas fait lieu de plainte de la part des usagers;

CONSIDÉRANT que le contrat de service entre la CAUCA et la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant vient à échéance au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la dispense de ce service se fait à coûts nuls pour la municipalité étant donné que ce service est financé à même les redevances perçues sur les lignes téléphoniques des usagers;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil mandate la directrice générale pour signer une nouvelle entente avec la CAUCA pour les services d'un centre d'urgence 9-1-1 pour le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ

10 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

455-11-23

10.1 - Achat de thermopompes pour l'Édifice du Parc Garneau et le centre communautaire

CONSIDÉRANT qu'il reste un peu plus de 200 000 \$ disponibles dans la TECQ;

CONSIDÉRANT que les travaux suivants sont admissibles : travaux d'amélioration visant une diminution de la consommation énergétique des bâtiments municipaux, tels que le remplacement ou l'installation de systèmes de chauffage et de climatisation;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission pour des thermopompes de FCL Ventilation inc. :

- une thermopompe Carrier à 4 840 \$, plus taxes, pour le local des jeunes;
- deux thermopompes Direct air au prix de 5 250 \$ chacune, plus taxes, pour le local des Fermières et le sous-sol de l'Édifice du Parc Garneau;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise la commande des trois thermopompes chez FCL Ventilation inc.;

QUE pour l'ensemble des travaux, les crédits budgétaires soient pris dans le programme de la TECQ.

ADOPTÉ

11 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

12 - VARIA

12.1 - Rapport du maire et des conseillers

Le maire et les conseillers et conseillères présents(es) déposent le rapport de leurs activités depuis la dernière séance.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

456-11-23

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 23.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière